

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 SEPTEMBRE 2020

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Procurations : 1
Votants : 19*

L'an deux mille vingt, le huit septembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le deux septembre, s'est réuni dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - Mmes BENAZET Nadine - DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - MM. FRONTEAU Joris- GALIAY Jean-Sébastien - Mmes GREGORUTTI Aurélie - LAFARGUE Claudine - MM. LASTECOUCERES Emmanuel - LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes MENDONÇA Anny - NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.

ABSENT

M. BELMONTE José ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. GALIAY Jean Sébastien est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les trois derniers procès-verbaux sont à approuver car la succession rapprochée des séances n'a pas permis de la faire avant.

M. GALIAY s'étonne de la parution sur le site des procès-verbaux alors qu'ils n'ont pas été formellement approuvés par le conseil municipal

M. le Maire propose que soit on attende leur approbation soit on précise qu'il s'agit de simples comptes rendus encore officieux des séances.

M. le Maire demande si les élus ont des observations à formuler sur les procès-verbaux des séances des 22, 28 juillet et 10 août.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 22 JUILLET 2020

Le compte rendu de la réunion du 22 juillet 2020 est adopté par 18 VOIX POUR 1 abstention : M. CATALA (Absent au conseil municipal du 10/07/2020)
--

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 JUILLET 2020

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020 est adopté par 15 VOIX POUR 4 abstentions : MM. BELMONTE - GALIAY - Mmes NAUSSAC - PERONNET (Absents au conseil du 28/07/2020)

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 AOUT 2020

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020 est adopté par 13 VOIX POUR 6 abstentions : M. FRONTEAU - Mme GREGORUTTI - M. LIGONNIERE - Mmes NAUSSAC - TORILLON (Absents au conseil du 10/07/2020)
--

2020-49 : TARIFS 2020-2021 DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire propose d'approuver les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2020/2021. Cette grille tarifaire a été réévaluée. Cela correspond à une augmentation d'environ 5 centimes sur le prix de base d'un repas soit le pourcentage de l'inflation.

M. le Maire rappelle les grands principes ayant présidé à l'architecture de la grille tarifaire appliquée à la cantine scolaire des écoles du Fousseret.

Tout d'abord il s'agit de déterminer le prix de revient d'un repas. Le prix de la maternelle est moindre que celui de l'élémentaire en raison de grammages inférieurs des assiettes proposées. Le reste des coûts généraux est le même, frais de fonctionnement, charges de personnel, etc...

Ce prix de revient est un prix plafond.

Ensuite, dans un objectif d'accompagnement des familles et d'équité sociale, deux mesures ont été prises :

Un subventionnement de deux euros est appliqué par la commune du Fousseret et les communes associées qui l'ont décidé.

Les familles sont réparties en six tranches de revenus selon les coefficients de la CAF (quotient familial).

Une fois le prix du repas fixé, il est appliqué à la tranche 4. La tranche 3 est 10% moins chère, la tranche 2, 20% moins chère et la tranche 1, 30% moins chère. Idem, en sens inverse, pour la tranche 5, 10% plus chère et pour la tranche 6, 20% plus chère, sauf plafonnement du prix de revient.

Enfin, les repas servis aux adultes facturés à 4,97 € par repas passent à 5,00 € afin de s'aligner sur ceux servis aux élèves.

M. FRONTEAU demande quel est le nombre de repas retenus pour la mensualisation

M. le Maire lui répond que l'on compte 4 repas par semaines car le mercredi la communauté de communes fournit et facture les repas. La facturation correspond à 10 mois par an, à partir d'octobre soit 144 repas par an.

Tarifs cantine 2020/2021

REPAS ELEMENTAIRE					
Prix de base par repas		5,00		5,00	
Subvention Mairie par repas		2,00		0,00	
		/ repas	/ mois	/repas	/mois
T1	0- 400	2,10	30,24	4,10	59,04
T2	401-600	2,40	34,56	4,40	63,36
T3	601-800	2,70	38,88	4,70	67,68
T4	801-1 000	3,00	43,20	5,00	72,00
T5	1 001-1 300	3,30	47,52	5,00	72,00
T6	>1 300	3,60	51,84	5,00	72,00

REPAS MATERNELLE					
Prix de base par repas		4,50		4,50	
Subvention Mairie par repas		2,00		0,00	
		/ repas	/ mois	/repas	/mois
T1	0- 400	1,75	Pour les élèves de maternelle, la facturation est faite au nombre exact de repas pris	3,75	Pour les élèves de maternelle, la facturation est faite au nombre exact de repas pris
T2	401-600	2,00		4,00	
T3	601-800	2,25		4,25	
T4	801-1 000	2,50		4,50	
T5	1 001-1 300	2,75		4,50	
T6	>1 300	3,00		4,50	

Les communes qui conventionnent acceptent de participer à hauteur de 2 € par repas pris par un élève originaire de la commune. Dans le cas contraire, les 2 € sont assumés par les familles.

Les repas adultes sont fixés à 4,97 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-50 : DESIGNATION DE 24 NOMS POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.), il doit être, dans chaque commune, institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.). Il explique que bien que les membres de cette Commission sont désignés par le directeur des services fiscaux, il appartient néanmoins au Conseil Municipal de proposer une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le C.G.I. Le nombre de membres composant la CCID dépend de l'importance de la commune. S'agissant des communes de moins de 2 000 habitants, dont Le Fousseret fait partie, la commission doit comprendre le maire, président, et 6 commissaires titulaires.

Il poursuit en indiquant que les conditions exigées par le C.G.I. pour être membre d'une C.C.I.D. sont strictes, à savoir :

- être de nationalité française ;
- être âgé de 25 ans au minimum ;
- jouir de ses droits civils ;
- être contribuable dans la commune, c'est-à-dire être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune (Taxe foncière, Taxe d'habitation, Taxe professionnelle) ;
- être familiarisé avec la vie de la commune ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il indique que la liste dressée par le Conseil Municipal doit comporter suffisamment de noms afin que le directeur des services fiscaux puisse désigner les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des commissaires), en nombre double.

Monsieur Le Maire indique que la Commission Communale des Impôts Directs doit être constituée. Il y a donc 24 noms à proposer (12 membres titulaires et 12 membres suppléants). Sur ces 24 noms, le Directeur des Services Fiscaux désignera 12 commissaires (6 Titulaires et 6 suppléants), le Maire est désigné d'office en qualité de Président de la Commission.

TITULAIRES

- 1 - M. LAGARIGUE Pierre
- 2 - M. BAÑULS Cédric
- 3 - Mme LAFARGUE Claudine
- 4 - M. MARTINIE Laurent
- 5 - Mme MENDONÇA Anny
- 6 - M. BELMONTE José
- 7 - Mme NAUSSAC Frédérique
- 8 - Mme PERONNET Odile
- 9 - Mme DUTREICH Nicole
- 10 - Mme VILLEMUR Frédéric
- 11 - M. LIGONNIERE Vincent
- 12 - Mme DROCOURT Angélique

SUPPLEANTS

- M. CATALA Julien
- Mme GREGORUTTI Aurélie
- M. FRONTEAU Joris
- Mme TORILLON Martine
- Mme BENAZET Nadine
- M. GALIAY Jean-Sébastien
- M. LASTECOUCERES Emmanuel
- M. TORILLON Jean-Louis
- Mme AMIEL France
- M. MENDONÇA Denis
- M. DUTREICH Jean-Claude
- M. DROCOURT Sébastien

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-51 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Le Maire expose que conformément au décret N° 95-562 du 06 Mai 1995 modifié, relatif aux centres communaux d'action sociale, la moitié des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste même incomplète.

Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

M. le Maire propose une liste commune aux groupes majoritaire et minoritaire.

Elle est acceptée par les deux groupes et comprend les élus suivants :

- Anny MENDONCA
- Nicole DUTREICH
- Aurélie GREGORUTTI
- Claudine LAFFARGUE
- Martine TORILLON

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	19
A déduire : bulletins nuls :	00
Nombre de suffrage exprimés :	19
Ont obtenu :	19 voix
- Anny MENDONCA	
- Nicole DUTREICH	
- Aurélie GREGORUTTI	
- Claudine LAFFARGUE	
- Martine TORILLON	

M. le Maire, après avoir fait appel à candidatures auprès d'associations et d'organismes dans le domaine social, désigné par arrêté propose ensuite la désignation de cinq personnalités qualifiées.

- Anne ADAM
- France AMIEL
- Christine BEZOMBES
- Sabine CAPOUL
- Jean-Gabriel PONS

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-52 : PRIX DE REVIENT D'UN ENFANT AUX ECOLES PUBLIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

M. le Maire annonce que la commune du Fousseret facture des frais scolaires aux communes scolarisant des élèves dans ses écoles maternelle et élémentaire. Les frais scolaires correspondent à la quote-part des frais de fonctionnement de ces élèves.

Il s'agit par la présente délibération d'approuver les modalités de calcul du coût de revient d'un élève et le principe d'une facturation de ces frais aux communes inscrivant des élèves aux écoles du Fousseret.

Pour l'année scolaire 2018/2019, les dépenses totales de fonctionnement de la maternelle et de l'élémentaire s'élèvent à 214 742,48 € pour un effectif de 256 enfants inscrits. Le prix de revient d'un enfant aux écoles publiques, pour cette année-là, s'élève à 838,84 €.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de facturer aux communes la participation aux frais scolaires sur la base du coût de revient d'un élève déterminé à 838,84 € pour l'année scolaire 2018/2019.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-53 : GRATUITE DU FESTIVAL ENFANTILLAGES POUR LES MOINS DE 18 ANS

M. le Maire indique aux élus que le comité de pilotage du service culturel a souhaité instituer la gratuité du festival enfantillages pour les moins de 18 ans afin d'attirer les familles à ce rendez-vous

festif de la rentrée. Il s'est déroulé cette année le 28-29 août 2020. La trésorerie demande qu'une délibération soit prise en ce sens car le précédent tarif fixait l'entrée à 3 euros.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2020-54 : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION AU CHEMIN DE LA CROIX DE LABARTHE

M. le Maire informe l'assemblée de plaintes de riverains du chemin de la croix de Labarthe au sujet de la fréquentation de cette voie. De nombreux automobilistes l'empruntent, à vitesse élevée de surcroît. Or la voie est mal adaptée à un trafic important. Ce chemin communal n'a vocation qu'à desservir les riverains dont certains souhaiteraient un accès réservé à eux seuls ou à leurs visiteurs.

Il précise que ce dossier doit être traité par les services compétents de la communauté de communes. Plusieurs solutions sont possibles pour faire ralentir la circulation ou réduire le trafic.

M. MARTINIE, habitant le quartier, indique que les habitants sont excédés de voir mourir leurs chiens ou chats, et qu'il se devait de porter cette affaire dans le débat public.

Un comptage avec mesure de la vitesse va être mis en place par la communauté de communes afin de définir quelle est la meilleure solution à mettre en place.

Pour M. le Maire, cette question de la vitesse est un réel problème que l'installation et les enregistrements des radars ont bien mis en évidence. Les automobilistes roulent parfois très, très vite (plus de 140 ou 150 km/h).

M. le Maire tiendra l'assemblée informée des suites données à ce problème.

2020-55 : CHANTIER DE RENOVATION DE LA HALLE

M. le Maire fait part au conseil municipal des difficultés rencontrées pour achever le chantier de la halle de manière conforme au cahier des charges. Il a souhaité saisir une instance chargée des recours amiables pour les travaux publics. Parallèlement un constat d'huissier est envisagé pour établir les malfaçons affectant les travaux.

M. LIGONNIERE demande si les entreprises ayant opéré sur le chantier existent encore après la crise.

M. le maire répond que le cabinet d'architecte existe encore même si l'architecte a peut être pris sa retraite. Pour les entreprises il semble qu'elles exercent toujours. De toute façon, des sommes ont été retenues sur leurs dernières factures.

Le conseil municipal sera informé des suites données à ces démarches.

INFORMATIONS DIVERSES

Informations Covid-19 : M. le Maire fait part des dernières informations communiquées par la préfecture de Haute-Garonne sur l'évolution de la pandémie de Covid-19. La Haute-Garonne est placée en zone rouge (circulation active du virus). Il indique avoir été informé de manière indirecte de cas dans le village mais regrette ne pas avoir d'informations de l'ARS sur la situation au Fousseret et sur des protocoles à mettre en place en tant que premier magistrat.

M. GALIAY dit avoir été informé d'un cas positif à la mairie et souhaite savoir quelles dispositions ont été prises à ce moment-là. De plus, Mme TORILLON dit avoir été interpellée par des professionnels de santé qui souhaiteraient être mieux informés des cas au foyer logement ou à la maison de retraite.

M. le Maire répond qu'il ne peut pas donner le nom de personnes positives en raison du secret médical mais juste signaler qu'un cas existe dans tel ou tel établissement. D'ailleurs, il confirme un cas positif au Covid-19 en mairie. Des dispositions ont été prises : isolement des réels cas contacts et dépistages des personnes l'ayant côtoyé.

M. le Maire regrette que des propos de café du commerce laissent à penser que le Fousseret est un cluster où le virus circulerait activement.

Des précautions sont à prendre mais la situation, n'est pas, à ce stade, trop inquiétante.

Mme LAFARGUE fait part du dispositif de traçage des cas contacts mis en œuvre par l'Assurance Maladie et des nombreux coups de fil passés pour casser les chaînes de contamination.

Chacun est responsable de son comportement et de ses propos et c'est notamment par une discipline collective et individuelle que nous réussirons à vivre avec le virus.

Rentrée scolaire : M. le Maire informe l'assemblée du bon déroulement de la rentrée scolaire et notamment du protocole sanitaire en vigueur. Il fait part de l'installation de la société API RESTAURATION en cuisine. Deux services seront proposés pour les élèves à la cantine. Il annonce avoir été saisi d'une demande d'achat de matériel complémentaire par la société API RESTAURATION. Ces achats comprennent notamment une armoire chaude. Ce matériel restera la propriété de la commune.

Rentrée associative : M. le Maire rappelle les dispositions sanitaires à prendre par les associations en général. Pour celles utilisant des salles municipales, un protocole sanitaire a été demandé afin de respecter les distances de sécurité. Enfin les vestiaires restent fermés.

Commissions : M. le Maire annonce la convocation, à partir de la mi-septembre, des commissions pour que chacune désigne son vice-président et établisse les priorités de ses travaux. Un sondage sera fait par internet afin de déterminer, par commission, les jours et heures de réunion les plus favorables.

Communauté de communes : M. le Maire informe le conseil municipal de l'actualité intercommunale et notamment des réunions de bureau et du conseil communautaire à venir.

Foire : M. le Maire dresse un premier bilan positif de la foire qui s'est tenue les 5 et 6 septembre 2020, même si la fréquentation était plus faible que d'habitude en raison de l'épidémie. Il n'y a pas eu de débordement ou de difficultés particulières.

Culture : M. le Maire annonce l'affectation d'Amandine DELHOM, précédemment en poste au secrétariat, au service culture jusqu'au 31/12/2020. A l'issue de ce délai, M. le Maire décidera, ou non, de la titulariser adjointe du patrimoine. A la demande M. GALIAY, il précise qu'il n'y a pas de création de poste. Mme Amandine DELHOM remplace Mme Elisabeth LACAN partie en disponibilité et Mme Magalie PEREZ remplace Mme DELHOM à l'accueil en mairie. Ces questions de personnel ont vocation à être traitées par la commission du personnel dès qu'elle sera installée.

Santé : M. le Maire indique avoir reçu Mme Sandrine DUCHEIN, présidente de l'association des professionnels de santé du Fousseret, et un infirmier, venus lui présenter la maison de santé Terres du Fousseret. Ce groupement de professionnels divers (médecins, pharmaciens infirmiers podologue, etc...) a vocation à faire de la prévention, développer le travail en équipe pluridisciplinaire, étudier des cas complexes.

Un projet de construction d'une maison de santé est aussi envisagé, sur un terrain à trouver, éventuellement en collaboration avec les projets d'aménagement urbain de la mairie. Les coordonnées de l'éventuel lotisseur ont été communiquées au docteur DUCHEIN.

SMEA : M. le Maire a reçu le responsable de secteur du SMEA venu lui présenter les projets du syndicat au Fousseret, en cette rentrée 2020. Il rappelle que l'ensemble du réseau d'assainissement collectif appartient au SMEA et que ce dernier fixe les tarifs librement selon ses charges. En cette année 2020, les études pour la nouvelle station de traitement des eaux usées avancent. Le SMEA va prochainement racheter le terrain qui servira d'assise à cette future station. Ensuite, une décharge du canal de Saint-Martory vers la Louge est envisagée par les équipes du syndicat. Enfin, des réhabilitations de l'ancienne turbine et de la petite station hydroélectrique du canal (route de Cazères) sont en projet.

Eclairage public : M. le Maire a été saisi d'une demande de la part d'un administré de la mise en place d'un point d'éclairage public devant sa maison. M. le maire rappelle que l'extension de l'éclairage l'axial a été arrêtée il y a plusieurs années et jusqu'ici seules des considérations de sécurité ont pu conduire à créer des points lumineux. Pour cette raison il ne compte pas donner suite à cette demande. Il demande aux élus s'ils souhaitent faire une observation à ce sujet. M. MARTINIE qui a vu la lettre de cet administré note qu'il conviendrait d'élaguer autour de l'éclairage en place afin d'améliorer la visibilité.

Voirie : M. le Maire annonce qu'un tour des chemins communaux a été réalisé par MM. BAÑULS, VILLEMUR et BOURDEIL. Il s'agit d'établir une programmation de travaux, selon les priorités constatées, et de la transmettre à la Communauté de Communes afin d'utiliser pleinement l'enveloppe financière du département destinée à l'entretien de la voirie.

Communication : Mme NAUSSAC a été interpellée par la chambre d’hôtes Ombre Rose qui voulait savoir si elle pouvait être sur l’application Intramuros. M. le Maire lui répond que bien évidemment Ombre Rose peut figurer sur Intramuros comme tous les commerçants et associations. Il faut s’adresser à l’accueil auprès de Magalie PEREZ. Son inscription a d’ailleurs peut-être déjà été effectuée. Et c’est gratuit !!

Environnement : M. LIGONNIERE se félicite de la reconduction de l’opération nettoisons la nature le dimanche 27 septembre au matin, sous la coordination de la communauté de communes. Les Fousserétois intéressés sont invités à se présenter au parking du collège pour deux heures de nettoyage des abords du collège, terrains de sport, voies publiques.

Cette rencontre se veut utile et conviviale. M. LIGONNIERE propose qu’en fonction de son succès, cette opération devienne trimestrielle et permette de traiter d’autres sites. Dans le même thème, il indique que des bacs à compost sont disponibles en déchèterie au prix de 15 €.

M. le Maire ajoute qu’une opération de distribution de grands bacs jaunes (et reprise des anciens bacs), organisée par la communauté de communes Cœur de Garonne, a lieu prochainement au Fousseret. L’idée est de doter les habitants en grands bacs afin de tenir deux semaines car les passages du camion sont désormais bi mensuels. Les poubelles noires seront changées et pucées dans quelques années à l’instauration de la redevance incitative.

La séance est levée à 22h15.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	Absent procuration à M. MARTINIE Laurent
Mme BENAZET Nadine	
M. CATALA Julien	
Mme DROCOURT Angélique	
Mme DUTREICH Nicole	
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	
Mme LAFARGUE Claudine	
M. LASTECOUERES Emmanuel	
M. LIGONNIERE Vincent	
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	